



Espaces verts en copropriété

Par **Manuela12**, le **24/09/2023** à **13:20**

Bonjour

J'habite une copropriété qui comporte 2 copropriétés réunies en union des syndicats pour tout ce qui est commun aux 2 copropriétés dont les espaces verts. Dans le règlement de copropriété, il n'y a rien qui aborde les espaces verts. Il y a juste écrit "espaces verts" à un moment donné sur l'état descriptif de divisions en volumes.

L'espace vert est à l'abandon, il n'y a eu que 3 tontes, il n'y a pas de contrat d'entretien. Il y a 2 arbres morts. Le reste est quelques arbustes au bord de la clôture qui longe mon jardin à usage privatif, et 3 arbres qui ne sont pas morts car j'ai orienté l'initiative de les arroser.

Certains copropriétaires voudraient utiliser le budget d'entretien pour réaménager l'espace vert et y mettre un petit potager (petit : artichauts, courges...), figuier, amandier, arbustes fruitiers comme framboisiers, mûriers, groseilles etc., et aussi laisser des espaces en espaces de biodiversité (sans tonte)...

Est-ce que c'est possible de faire ça sans vote ? Un potager est-il un espace vert ? Et si tel n'est pas le cas, le règlement de copropriété doit-il être modifié s'il y a un potager, espace de biodiversité, de l'arrosage mutualisé, ainsi qu'un entretien mutualisé ?

Merci pour l'éclairage que vous voudrez bien m'apporter.

Cordialement